

NOUVELLES-ORLÉANS. SAMEDI, 6 OCTOBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

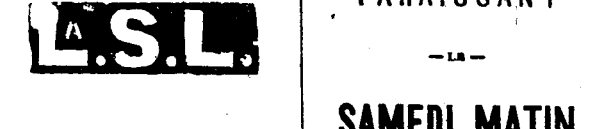
POUR s'abonner à la Nouvelle-Orléans, on s'abonne chez M. A. J. LUMINAIS, directeur, au N° 113 de la rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans.

ATTIRAIT SANS L'ABELLE

— DE LA — Nouvelle-Orléans

PRÉCÉDENT

JOURNAL QUOTIDIEN, — AVEC UNE — ÉDITION HEBDOMADAIRE PARAISSANT SAMEDI MATIN



Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine, beaucoup d'annonces et de lectures en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS. NO 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS. ÉDITION QUOTIDIENNE. Le an \$12 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE. Un an \$3 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de bureau.

GROS LOT: \$300,000

Fondé le 1er septembre 1837. Est le plus ancien journal, quotidien de la Louisiane et du Sud Océan.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe publicitaire.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses ecclésiastiques de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout où on lit le français et où s'intéresse aux affaires de notre pays.

- Liste des lots: 1 lot de \$300,000, 1 lot de \$100,000, 2 lots de \$50,000, etc.

L'ABELLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales: Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime, Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans, Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans, Un Bulletin Financier, Un Bulletin Commercial, Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur. BUREAUX ET ATELIERS: NO 73 RUE DE CHARTRES

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

VENTES A L'ENCA.

PAUL W. LUDGON. CONTIENANT TOUTES LES MATIÈRES PUBLIÉES PENDANT LA SEMAINE DANS L'ÉDITION QUOTIDIENNE.

VENTES A L'ENCA.

PAR SPÉCIAL FAVORABLEMENT. ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES A L'ENCA.

PAUL W. LUDGON. CONTIENANT TOUTES LES MATIÈRES PUBLIÉES PENDANT LA SEMAINE DANS L'ÉDITION QUOTIDIENNE.

Charte

Charte des Planters and Receivers Association. Le but de cette charte est de protéger les intérêts des planteurs et des receivers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

Charte

Charte des Planters and Receivers Association. Le but de cette charte est de protéger les intérêts des planteurs et des receivers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

Charte

Charte des Planters and Receivers Association. Le but de cette charte est de protéger les intérêts des planteurs et des receivers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

Charte

Charte des Planters and Receivers Association. Le but de cette charte est de protéger les intérêts des planteurs et des receivers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

Charte

Charte des Planters and Receivers Association. Le but de cette charte est de protéger les intérêts des planteurs et des receivers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

Charte

Charte des Planters and Receivers Association. Le but de cette charte est de protéger les intérêts des planteurs et des receivers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

Charte

Charte des Planters and Receivers Association. Le but de cette charte est de protéger les intérêts des planteurs et des receivers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

Charte

Charte des Planters and Receivers Association. Le but de cette charte est de protéger les intérêts des planteurs et des receivers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS. C. M. Stewart, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, à la Cour de Circuit de l'Etat de la Louisiane.

Charte

Charte des Planters and Receivers Association. Le but de cette charte est de protéger les intérêts des planteurs et des receivers.

NOUVELLES-ORLÉANS.

NOUVELLES-ORLÉANS. SAMEDI, 6 OCTOBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

POUR s'abonner à la Nouvelle-Orléans, on s'abonne chez M. A. J. LUMINAIS, directeur, au N° 113 de la rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLES-ORLÉANS. SAMEDI, 6 OCTOBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

POUR s'abonner à la Nouvelle-Orléans, on s'abonne chez M. A. J. LUMINAIS, directeur, au N° 113 de la rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine, beaucoup d'annonces et de lectures en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS. NO 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS. ÉDITION QUOTIDIENNE. Le an \$12 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE. Un an \$3 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de bureau.

GROS LOT: \$300,000

Fondé le 1er septembre 1837. Est le plus ancien journal, quotidien de la Louisiane et du Sud Océan.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe publicitaire.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses ecclésiastiques de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout où on lit le français et où s'intéresse aux affaires de notre pays.

- Liste des lots: 1 lot de \$300,000, 1 lot de \$100,000, 2 lots de \$50,000, etc.

L'ABELLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales: Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.